

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Inspection générale des armées - gendarmerie

**Décision n° 107 du 26 avril 2017 portant attribution, en 2017,
de la prime de résultats exceptionnels à titre individuel**

NOR : INTJ1707192S

L'inspecteur général des armées - gendarmerie,

Vu le code de la défense;

Vu la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure;

Vu le décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 modifié portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 modifié portant application du décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 modifié portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale,

Décide:

Article 1^{er}

Les personnels militaires de la gendarmerie en activité de service dont les listes sont jointes percevront, à titre individuel, au titre de l'année 2016, une prime de résultats exceptionnels.

Article 2

Une prime de 500,00 € (cinq cents euros) est attribuée, à titre individuel, aux militaires dont la liste figure en annexe I.

Article 3

Une prime de 400,00 € (quatre cents euros) est attribuée, à titre individuel, au militaire dont la liste figure en annexe II.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 avril 2017.

Le général d'armée,
inspecteur général des armées - gendarmerie,
J.-R. VÉCHAMBRE

ANNEXES

ANNEXE I

**LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,
À TITRE INDIVIDUEL, D'UN MONTANT DE 500,00 € POUR L'ANNÉE 2016**

Baudry Patricia	NIGEND : 128562	NLS : 5280903
Foveau Benoît	NIGEND : 215098	NLS : 8064137

ANNEXE II

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAINT D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,
À TITRE INDIVIDUEL, D'UN MONTANT DE 400,00 € POUR L'ANNÉE 2016

Boufin Isabelle NIGEND : 123266 NLS : 5243501